

# AMNESTY INTERNATIONAL

## Déclaration publique

Index AI : ASA 22/012/2007 (Public)

Bulletin n° : 172

ÉFAI

7 septembre 2007

## Japon. Trois personnes exécutées avant la présentation d'une résolution à l'Assemblée générale des Nations unies

Amnesty International condamne et regrette la récente exécution de trois hommes au Japon, deux mois tout juste avant que ne soit présentée une résolution appelant à un moratoire universel sur les exécutions, lors de la 62ème session de l'Assemblée générale des Nations unies. Les trois hommes, Iwamoto Yoshio, Sewawa Kousou et Takezawa Hifumi, ont été pendus le 23 août alors que les parlementaires japonais étaient en vacances. L'ancien ministre de la Justice, Nagase Jinen, avait donné son aval à dix exécutions en dix mois, entre octobre 2006 et août 2007. Son prédécesseur, Sugiura Seikan, n'avait signé aucun mandat d'exécution lorsqu'il était en fonction à la tête du ministère de la Justice, entre octobre 2005 et octobre 2006, en raison de ses convictions personnelles.

Une porte-parole du ministère de la Justice a fait état des exécutions du 23 août tout en refusant de donner les noms des condamnés, illustration de l'atmosphère de secret qui entoure l'application de la peine de mort au Japon. Selon la pratique en vigueur, les prisonniers sont informés le matin de leur exécution, voire pas informés du tout. Les familles ne sont généralement informées de l'exécution qu'une fois que celle-ci a eu lieu.

L'un des accusés, Takezawa Hifumi, souffrait de troubles mentaux à la suite d'un accident vasculaire cérébral qui l'aurait laissé paranoïaque et agressif. Si l'on en croit les minutes du procès, il avait été médicalement établi, par les médecins de l'accusation et ceux de la défense, que Takezawa était un malade mental. L'exemple de Takezawa apporte une nouvelle fois la preuve que les autorités japonaises sont disposées à exécuter des personnes souffrant de troubles de la santé mentale.

Amnesty International appelle le gouvernement japonais à se joindre à la tendance générale en faveur de l'abolition de la peine de mort et à soutenir le moratoire sur les exécutions qui doit être présenté à l'Assemblée générale des Nations unies en octobre.

### Complément d'information

Amnesty International considère que la peine de mort constitue une violation du droit à la vie et la forme la plus ultime de châtiment cruel, inhumain et dégradant. La pendaison est la méthode d'exécution utilisée au Japon. Les familles et avocats des prisonniers ne sont généralement pas informés. Afin d'éviter que les membres du Parlement ou les médias ne leur accordent trop d'attention, les autorités procèdent aux exécutions pendant les vacances parlementaires ou pendant les jours fériés. Il y a au Japon 104 prisonniers condamnés à la peine capitale.

Ces exécutions vont à contre-courant de l'élan mondial en faveur de la suppression de la peine capitale dans tous les pays : 129 États tout autour du globe, dont 25 dans la région Asie-Pacifique, ont aboli ce châtiment en droit ou en pratique.

Pour plus d'informations, voir :

*Will this day be my last? The death penalty in Japan*, juillet 2006 (Index AI : ASA 22/006/2006)

<http://web.amnesty.org/library/index/engasa220062006>